

[Soutien de l'État aux Esat et aux travailleurs handicapés](#) [1]

Pour soutenir la reprise progressive d'activité des Établissements et services d'aide par le travail (Esat), et sécuriser les travailleurs en situation de handicap, l'État continuera à compenser intégralement le salaire des travailleurs.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/soutien-de-l%C3%A9tat-aux-esat-et-aux-travailleurs-handicap%C3%A9s>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/la-reprise-progressive-d-activite-des-etablissements-et-services-d-aide-par-le>